



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
4 novembre 2025
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-troisième session

Belém, 10-15 novembre 2025

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au renforcement des capacités

Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités*

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025. Il contient des informations sur des questions d'organisation et de procédure, notamment sur la réunion tenue pendant la période considérée. Il met en avant les progrès réalisés par le Comité dans l'exécution de son plan de travail pour 2021-2024 et contient des recommandations issues des travaux menés par le Comité pendant la période considérée. En outre, le rapport contient le plan de travail modulable du Comité pour la période 2025-2029.

* La version originale du présent rapport a été soumise aux services de conférence après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



Abréviations et acronymes

AAC	Action pour l'autonomisation climatique
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
FVC	Fonds vert pour le climat
GCE	Groupe consultatif d'experts
Groupe de coordination informel	Groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris
PNA	Plan national d'adaptation
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
UNU	Université des Nations Unies

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé de créer le Comité de Paris sur le renforcement des capacités (le Comité de Paris) pour remédier aux lacunes et répondre aux besoins, actuels et nouveaux, liés à l'exécution d'activités de renforcement des capacités dans les pays en développement parties et pour intensifier encore les efforts de renforcement des capacités, notamment la cohérence et la coordination des activités menées dans ce domaine au titre de la Convention¹.
2. En application de son mandat, le Comité de Paris établit des rapports techniques annuels d'activité qu'il soumet à la COP par l'intermédiaire de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et qu'il communique aux sessions du SBI qui coïncident avec les sessions de la COP².
3. À sa vingt-neuvième session, la COP a décidé de proroger de cinq ans le mandat du Comité de Paris et a demandé à celui-ci d'élaborer, à sa neuvième réunion, un plan de travail pour la période de prorogation de son mandat, sur la base des domaines et activités prioritaires définis dans l'annexe de la décision [12/CP.29](#), pour qu'elle l'examine à sa trentième session. Elle a demandé également au Comité de Paris de suivre le plan de travail actuel jusqu'à ce qu'un nouveau plan soit arrêté et de lui rendre compte, dans son rapport technique annuel d'activité, des travaux prévus dans son plan de travail, ainsi que des progrès, des résultats, des incidences et de l'efficacité des activités figurant dans ce plan³.
4. À sa deuxième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a décidé que le Comité de Paris concourrait également à l'Accord de Paris et a confirmé qu'il leur rendrait compte, à elle et à la COP, dans le cadre de son rapport technique annuel d'activité⁴.

B. Champ d'application

5. Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Comité de Paris entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025.
6. La section II ci-après contient des informations sur la neuvième réunion du Comité de Paris et les activités menées par celui-ci au cours de la période couverte par le rapport, y compris les progrès accomplis concernant l'exécution du plan de travail en cours⁵. La section III contient des informations détaillées sur l'élaboration du plan de travail pour la période 2025-2029, et la section IV porte sur les recommandations issues des travaux du Comité de Paris destinées à la COP et à la CMA.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

7. Le SBI est invité à examiner les informations figurant dans le présent rapport. Il souhaitera peut-être, en particulier, étudier les recommandations énoncées à la section IV et les communiquer à la COP et à la CMA pour examen et adoption, s'il y a lieu, à leurs trentième et septième sessions respectives.

¹ Décision [1/CP.21](#), par. 71.

² Décision [2/CP.22](#), annexe, par. 17.

³ Décision [12/CP.29](#), par. 11, 13, 15 et 16.

⁴ Décision [3/CMA.2](#), par. 3 et 8.

⁵ Reproduit à l'annexe I du document [FCCC/SBI/2020/13](#), annexe I.

II. Activités menées pendant la période considérée

A. Réunion

1. Élection des Vice-Président(e)s et composition du Comité

8. À sa réunion intersession de janvier 2025, le Comité de Paris a nommé Cécile Schneider (Allemagne) Coprésidente jusqu'à la neuvième réunion du Comité, en remplacement de Rohemir Ramirez Ballagas (États-Unis d'Amérique), qui n'était pas en mesure de mener son mandat à terme⁶.

9. À sa neuvième réunion, le Comité de Paris a été invité à élire ses Coprésident(e)s conformément à son règlement intérieur⁷, pour un mandat d'un an. Les membres ont également tenu compte du fait que la COP s'était donné pour objectif de parvenir à un équilibre entre hommes et femmes dans les organes constitués au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto⁸ et ont rappelé que le plan d'action de la Convention pour l'égalité des sexes cherchait notamment à faire en sorte que les femmes participent pleinement, réellement, durablement et sur un pied d'égalité au processus de la Convention⁹.

10. Abzeita Djigma (Burkina Faso) et Cécile Schneider ont été réélues Coprésidentes, leur mandat allant de la neuvième à la dixième réunion du Comité de Paris, laquelle aura lieu en 2026. Les deux Coprésidentes ont fait de brèves déclarations et ont remercié les membres du Comité de Paris de la confiance qu'ils leur témoignaient.

11. On trouvera sur le site Web du Comité de Paris¹⁰, la liste des membres du Comité, ainsi que la durée de leurs mandats respectifs. Pour ce qui est de sa composition pour 2025-2026, le Comité comprend huit femmes (dont les deux Coprésidentes) et trois hommes, et un siège est vacant (pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États).

2. Délibérations

12. La neuvième réunion du Comité de Paris s'est tenue du 23 au 25 juin 2025 parallèlement aux soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires¹¹. En ouverture de la réunion, les Coprésidentes ont souhaité la bienvenue aux membres du Comité de Paris, y compris aux trois nouveaux membres élus à la vingt-neuvième session de la COP et qui prenaient leurs fonctions à la neuvième réunion. Elles ont remercié les trois membres sortants pour leur dévouement et leur contribution significative aux travaux du Comité pendant leur mandat.

13. La réunion était ouverte aux Parties et aux observateurs accrédités qui s'étaient inscrits aux soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires. Conformément à la pratique établie, les représentants des organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris et des entités fonctionnelles du Mécanisme financier ont également été invités à y participer. Les autres parties prenantes ont pu suivre la retransmission en direct de la réunion.

14. La réunion a principalement porté sur l'élaboration du plan de travail du Comité de Paris pour 2025-2029. Les débats ont été structurés en fonction des trois domaines prioritaires du plan de travail¹² : accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, en s'attachant à éviter les doubles emplois ; recenser les lacunes et les besoins, actuels et nouveaux, en matière de

⁶ Conformément à la décision 2/CP.22, annexe, par. 7, un remplaçant du même groupe (États d'Europe occidentale et autres États) a été nommé.

⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/293445>.

⁸ Décision 23/CP.18, par. 2.

⁹ Décision 3/CP.25, annexe, par. 5.

¹⁰ <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb#Memberships>.

¹¹ Pour les documents de réunion et les diffusions sur le Web, voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb#Meetings>.

¹² Définies dans la décision 12/CP.29, annexe.

capacités et recommander des moyens d'y faire face ; et promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et de l'information ainsi que la collaboration des parties prenantes avec les organismes et les acteurs concernés relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris. Au cours des séances de discussion, qui étaient chacune concentrées sur un domaine prioritaire différent, des mises à jour ont été fournies sur les travaux récents et à venir. Ces sessions ont été suivies de discussions en petits groupes chargés de réfléchir à des activités susceptibles d'être intégrées dans le plan de travail, lesquelles ont ensuite été présentées, dans leurs grandes lignes, en séance. Les participants ont également pris part à une activité interactive visant à classer par ordre de priorité les activités potentielles recensées pour le plan de travail lors des discussions en petits groupes, toutes les contributions de la réunion étant utilisées pour étayer l'élaboration du plan de travail lors des réunions intersessions ultérieures.

15. Le Comité de Paris a décidé d'aligner le cycle de son domaine d'action annuel sur la période de présentation de son rapport technique annuel d'activité (septembre-août), prolongeant ainsi l'application du domaine d'action jusqu'en août 2026. Le prochain domaine d'action, qui sera appliqué de septembre 2026 à août 2027, sera déterminé à la dixième réunion du Comité.

16. La réunion s'est achevée par l'élection et la nomination par le Comité de Paris de ses coordonnateurs, y compris le coordonnateur pour les questions de genre et les coordonnateurs pour les autres organes constitués, les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et les processus découlant de la Convention, tels que l'Action pour l'autonomisation climatique (AAC) et le Programme de travail de Lima renforcé relatif au genre.

B. Progrès accomplis en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités

17. Conformément à la norme pour la prise en compte des questions de genre qu'il a adopté¹³, le Comité de Paris a maintenu la pratique consistant à désigner un coordonnateur ou une coordonnatrice pour les questions de genre chargé(e) de superviser l'intégration des considérations de genre dans son plan de travail et a continué à promouvoir l'utilisation d'un langage inclusif dans l'ensemble de ses activités et de ses produits.

18. Le réseau du Comité de Paris a continué d'élargir son champ d'action en matière de genre, environ 20 % des organisations du réseau étant dirigées par des femmes ou axées sur les questions de genre, au 31 août 2025. En outre, le Groupe Femmes et genre a été invité à participer au réseau dans le but de renforcer l'intégration des questions de genre dans les travaux de renforcement des capacités du Comité, tandis que les manifestations organisées par les membres ont favorisé l'intégration des questions de genre en promouvant des approches de la planification de l'adaptation qui tiennent compte du genre et des droits et qui prennent en compte tous les types de mobilité humaine, et en soutenant la participation des femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ainsi que de l'entrepreneuriat, par exemple pour faire avancer les efforts visant à tripler la capacité en matière d'énergies renouvelables.

19. La prise en compte des questions de genre a été intégrée à la fois dans le programme de la sixième réunion du Pôle de renforcement des capacités et grâce à une représentation équilibrée des femmes et des hommes lors de la manifestation, une représentante de Women Engage for a Common Future ayant siégé au comité directeur du Pôle pour superviser ces efforts. Par exemple, les journées thématiques du Pôle, telles que la journée dédiée aux synergies des Conventions de Rio et celle consacrée à l'établissement de liens entre les capacités, l'action climatique et les migrations (Bridging Capacities, Climate and Migration), ont permis de mettre l'accent sur des sujets tels que les données ventilées par sexe, les solutions climatiques équitables à l'égard des femmes, les approches fondées sur les droits humains et les expériences et contributions des communautés de réfugiés et de personnes

¹³ Voir l'annexe du document [FCCC/SBI/2019/13](#).

déplacées, des communautés locales et des femmes autochtones lors des débats sur l'adaptation aux changements climatiques et les politiques.

20. Le Pôle de renforcement des capacités a permis de recenser les lacunes et les besoins qui perdurent en matière de capacités liées au genre dans le domaine de l'action climatique, comme le manque d'inclusivité de genre dans les efforts de renforcement des capacités ; la rareté des données ventilées par genre ; la faiblesse des liens entre les considérations relatives à l'égalité des genres et celles relatives aux droits humains, et les moyens d'action liés aux changements climatiques, tels que les contributions déterminées au niveau national, les plans nationaux d'adaptation et les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ; et la nécessité de renforcer la participation des femmes à l'élaboration des politiques et leur accès au financement de l'action climatique.

21. S'agissant de participation et de représentation, le Comité de Paris s'est efforcé d'atteindre un équilibre entre les sexes lors des manifestations qu'il a organisées ; lors de la sixième réunion du Pôle de renforcement des capacités, par exemple, 58 % des personnes-ressources, y compris les orateurs et les facilitateurs, se sont identifiées comme des femmes.

22. Au-delà des manifestations, le Comité de Paris a donné la priorité au partage d'informations sur l'intégration des questions de genre dans l'action climatique en diffusant régulièrement des ressources et des informations sur les bonnes pratiques relatives à l'intégration des considérations de genre dans les efforts de renforcement des capacités liées au climat par l'intermédiaire du portail consacré au renforcement des capacités¹⁴, de son réseau et du groupe du renforcement des capacités au titre de la Convention sur LinkedIn¹⁵.

C. Progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail en cours

23. Comme l'a demandé la COP, le plan de travail actuel du Comité de Partis, pour 2021-2024, a été prolongé jusqu'à ce qu'un nouveau plan de travail soit défini (voir par. 3 ci-dessus). Par conséquent, pendant la période considérée, le Comité de Paris a poursuivi l'exécution de son plan de travail pour 2021-2024.

1. Domaine prioritaire A : accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention

24. Le Comité de Paris a continué d'améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention, notamment par le biais d'activités réalisées dans le cadre du groupe de coordination informel et du réseau du Comité.

25. Le groupe de coordination informel a continué de permettre aux représentants des organes constitués, aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier et aux processus pertinents relevant de la Convention de coordonner leurs plans et activités de renforcement des capacités relatifs aux changements climatiques, de partager des informations et de déterminer des possibilités de collaboration, améliorant ainsi la cohérence des efforts de renforcement des capacités. Au 31 août 2025, ses membres représentaient 17 organes constitués, entités fonctionnelles et processus relevant de la Convention¹⁶.

26. Pour accroître l'efficacité du groupe de coordination informel, le Comité de Paris a organisé, avec le soutien du secrétariat, les huitième et neuvième réunions du groupe selon des modalités hybrides ; la huitième réunion a eu lieu le 11 décembre 2024 en liaison en marge de la vingt-neuvième session de la COP, et la neuvième réunion, le 19 juin 2025, dans le cadre des soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires¹⁷. Les membres du groupe de coordination informel continueront de se concerter entre les sessions en fonction des possibilités de coordination et de collaboration déjà recensées.

¹⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/cbportal>.

¹⁵ <https://www.linkedin.com/groups/12550724/>.

¹⁶ La liste des membres est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/pccb-icg>.

¹⁷ Les ordres du jour et les rapports de synthèse sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/pccb-icg>.

27. À la huitième réunion du groupe de coordination informel, ses membres ont réfléchi aux enseignements tirés de la mise en œuvre des activités relevant du domaine d'action du Comité de Paris pour 2024 (voir sect. II.D ci-après). Au titre de ce domaine d'action, le Comité de Paris a organisé, en étroite collaboration avec le Comité de l'adaptation, deux manifestations, réaffirmant ainsi l'engagement des organes constitués à continuer de travailler ensemble, en évitant les doubles emplois et en tirant parti de leurs connaissances techniques pour renforcer les répercussions de leurs activités. Le Comité a également présenté aux membres son domaine d'action pour 2025-2026 (voir sect. II.E ci-après), ainsi que les activités susceptibles d'être menées dans ce cadre. Comme il est d'usage lors des réunions du groupe de coordination informelle, les membres ont échangé des informations sur leurs prochaines activités de renforcement des capacités et ont étudié les possibilités de collaboration.

28. À la neuvième réunion du groupe de coordination informel, le Comité de Paris a informé les membres du groupe de l'état d'avancement des activités menées au titre du domaine d'action pour 2025-2026. Au cours de la réunion, les membres ont suggéré ou souligné des activités en cours et des possibilités de collaboration entre les organismes concernés par le domaine d'action et d'autres domaines d'intérêt commun, tels que l'utilisation des connaissances spécialisées du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones pour intégrer les connaissances traditionnelles, les connaissances des peuples autochtones et les systèmes de connaissances locaux dans les processus relatifs à l'adaptation, à la transition juste et aux contributions déterminées au niveau national. Pendant la réunion, des discussions sur le plan de travail du Comité de Paris pour 2025-2029 ont été amorcées, et des contributions ont été recueillies auprès des membres.

29. Le réseau du Comité de Paris a continué de servir de plateforme essentielle pour améliorer la cohérence et la coordination des efforts de renforcement des capacités. Au 31 août 2025, le réseau comptait 403 membres, soit une légère diminution par rapport aux 412 membres au 31 août 2024, issus de 98 pays. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, une évaluation a été réalisée concernant la participation des membres aux activités du réseau et afin de déterminer si les critères d'adhésion au réseau étaient respectés par les organisations membres.

30. Le réseau facilite la mise en relation directe de ses membres afin qu'ils puissent mener des activités communes de renforcement des capacités, élaborer des supports de connaissance communs et participer à des projets de collaboration sur le long terme. Ces liens contribuent à une meilleure coordination stratégique des efforts de renforcement des capacités entre les secteurs et les régions, permettant aux membres de tirer parti de leurs connaissances spécialisées communes, d'aligner leurs priorités et d'améliorer les effets de leurs travaux de renforcement des capacités.

31. Comme les années précédentes, le fait d'avoir participé aux réunions et manifestations organisées par d'autres organes constitués et dans le contexte des processus découlant de la Convention a permis au Comité de Paris de suivre les travaux menés par ces organes et dans le cadre de ces processus, d'établir ou d'approfondir les liens entre leurs travaux et ses propres travaux, et de mettre en évidence les synergies en matière de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris. Cela lui a également permis de continuer de fournir des contributions axées sur le renforcement des capacités aux organes et aux processus découlant de la Convention concernés et, partant, de mieux faire connaître les questions clés dans ce domaine et de promouvoir leur examen par d'autres acteurs. En diffusant des connaissances et des informations relatives au renforcement des capacités et en livrant des messages cohérents sur ce sujet, le Comité contribue à améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris.

32. Pendant la période considérée, le Comité de Paris a participé ou contribué aux manifestations et réunions suivantes organisées par d'autres organes constitués et dans le contexte des processus découlant de la Convention, auxquelles il avait été invité :

- a) La vingt-cinquième réunion du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques, en avril 2025 ;

- b) La neuvième réunion annuelle entre le Fonds vert pour le climat et les organes constitués, tenue dans le cadre de la vingt-neuvième session de la COP ;
- c) Le dialogue avec les Parties et les autres parties prenantes lors de la réunion annuelle des détenteurs de connaissances organisée par la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, qui s'est tenue en marge de la vingt-neuvième session de la COP ;
- d) La vingt-septième réunion du Comité de l'adaptation, tenue en mai 2025 ;
- e) Le dialogue annuel relatif à l'Action pour l'autonomisation climatique, organisé dans le cadre des soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires.

33. Pendant la période considérée, le Comité de Paris a également participé ou contribué aux manifestations suivantes ne relevant pas des processus de la Convention, sur invitation ou à la demande, selon les besoins et en fonction de son mandat et de son plan de travail :

- a) Un dialogue sur les bases factuelles d'un renforcement des capacités équitable et inclusif à l'appui de l'action climatique, organisé par le Centre de recherches pour le développement international ; l'alliance de Bioversity International et du Centre international d'agriculture tropicale ; et le PNUE à la vingt-neuvième session de la COP ;
- b) La table ronde de haut niveau sur les enfants, les jeunes et l'action climatique, organisée par la Jeune championne de l'action climatique désignée par la présidence de la vingt-neuvième session de la COP à la vingt-neuvième session ;
- c) Une session sur le renforcement des capacités et le déblocage de fonds pour le développement durable, organisée par la Global Capacity Building Coalition et le secrétariat de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.

2. Domaine prioritaire B : recenser les lacunes et les besoins, actuels et nouveaux, en matière de capacités et recommander des moyens d'y faire face

34. La sixième édition du Pôle de renforcement des capacités¹⁸, qui s'est déroulée du 14 au 21 novembre 2024 en marge de la vingt-neuvième session de la COP 29, a permis d'identifier, de recenser et d'étudier les lacunes et les besoins actuels et nouveaux en matière de capacités au cours de six journées thématiques, en recueillant des informations sur les principaux défis recensés et les solutions proposées par les organisations (pour plus de détails sur le Pôle, voir le paragraphe 39 ci-après). Ces informations ont été compilées dans le rapport de synthèse de la sixième édition du Pôle de renforcement des capacités¹⁹ et classées selon 10 thèmes transversaux relatifs au renforcement des capacités.

35. Les informations qui figurent dans le rapport de synthèse mentionné au paragraphe 34 ci-dessus mettent en évidence, en matière de capacités, un large éventail de lacunes et de besoins récurrents et portant sur des thématiques particulières, telles qu'un accès limité au financement et des systèmes de données inadéquats ; la faiblesse de la coordination institutionnelle ; et l'insuffisance des ressources humaines et techniques. Le rapport établit des liens entre ces lacunes et besoins et des solutions concrètes, y compris les mesures proposées, les bonnes pratiques et les études de cas partagées pendant le Pôle. Lorsque cela est possible, il recense également les fournisseurs de solutions et renvoie à du matériel, des outils et des initiatives de renforcement des capacités susceptibles de soutenir la mise en œuvre des solutions recensées et leur intensification.

36. Dans le cadre de son domaine d'action pour 2025-2026 (voir sect. II.E ci-après), le Comité de Paris a élaboré une méthode structurée pour recenser et cartographier les lacunes et les besoins en matière de capacités, conçue pour recenser les divergences critiques entre le soutien effectivement fourni par les principales parties prenantes et les besoins en matière de renforcement des capacités définis par les gouvernements. Grâce à cette méthode, le Comité de Paris a mis en correspondance les lacunes et les besoins recensés en matière de renforcement des capacités avec les deux priorités (soutenir la mise en œuvre des CDN et

¹⁸ Voir <https://unfccc.int/topics/capacity-building/events-meetings/capacity-building-hub/6th-capacity-building-hub>.

¹⁹ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/645555>.

des PNA en 1) définissant des stratégies d'investissement et 2) en concevant des projets susceptibles d'être financés) du domaine d'action. Cette façon de procéder a permis de mieux cerner les domaines dans lesquels les efforts sont effectivement concentrés et ceux dans lesquels des lacunes importantes subsistent. Cette cartographie a directement étayé et modelé les activités du Comité de Paris menées dans le cadre du domaine d'action pour la période 2025-2026.

37. En outre, le Comité de Paris a évalué dans quelle mesure les parties prenantes participaient réellement aux programmes de renforcement des capacités existants et comment les différentes entités qui fournissent un appui en matière de renforcement des capacités, y compris les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, les fournisseurs de financement bilatéral et multilatéral, les acteurs du secteur privé et les fondations philanthropiques, répondaient aux besoins définis au paragraphe 36 ci-dessus. Il a également examiné le niveau auquel le soutien au renforcement des capacités était ciblé (individuel, institutionnel ou systémique) et l'ampleur de ce soutien. Les programmes personnalisés, tels que les programmes de bourses ou les initiatives visant à fournir une assistance technique ciblée ou un soutien direct dans le pays, ont été classés dans la catégorie des interventions « intenses », tandis que les activités spéciales, telles que les ateliers ponctuels, ont été classées dans celle des interventions « modérées ».

38. Le cours d'initiation aux questions liées aux changements climatiques et aux droits de l'homme, qui a été lancé en 2021 par le Comité de Paris et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en collaboration avec le secrétariat et avec le concours du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (l'Agence allemande de coopération internationale étant chargée de sa mise en œuvre), continue de donner de bons résultats. Destiné au grand public et hébergé sur le site Web du Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques, ce cours de formation gratuit et adapté au rythme de chacun vise à améliorer la compréhension, la participation et l'action concernant tant les changements climatiques que les problèmes et perspectives liés aux droits de l'homme. Au 31 août 2025, 35 457 participants de 193 pays s'y étaient inscrits et 11 495 certificats avaient été délivrés.

3. Domaine prioritaire C : promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et de l'information ainsi que la collaboration des parties prenantes avec les organismes et les acteurs concernés relevant ou non de la Convention

39. La sixième édition du Pôle de renforcement des capacités a été l'occasion de sensibiliser les parties prenantes aux activités de renforcement des capacités menées, tant dans le cadre de la Convention qu'en dehors, de partager leurs connaissances et de les encourager à participer à ces activités. Elle a réuni 55 organisateurs d'événements, dont 80 % étaient membres du réseau du Comité de Paris, sélectionnés par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt lancé en août 2024. Au total, 44 séances interactives, réparties sur six journées thématiques, ont été suivies en présentiel par plus de 1 500 participants et acteurs de différents secteurs et différentes régions.

40. Pendant cette édition, l'Académie du Pôle de renforcement des capacités, nouvel organisme dirigé par le vice-rectorat de l'UNU en Europe, a été lancée. Conçue pour transmettre les connaissances interdisciplinaires de l'UNU au Pôle, l'Académie a dispensé des formations pratiques orientées vers le renforcement des capacités au cours des six journées thématiques.

41. Pour que des questions transversales soient intégrées dans le programme de la nouvelle édition du Pôle, le Comité a maintenu la pratique établie consistant à inviter des experts extérieurs spécialisés dans ces domaines à faire partie du Comité directeur du Pôle. Des experts spécialistes du genre, de la jeunesse, des communautés locales et des peuples autochtones, des droits de l'homme, de l'Action pour l'autonomisation climatique et de modalités innovantes, tous membres du réseau du Comité de Paris, ont été invités.

42. Lors d'une séance organisée dans le cadre de la journée du marché des outils et des méthodes (Tools and Methodologies Marketplace Day), des outils et des méthodes permettant d'évaluer et de combler les lacunes en matière de capacités liées à l'accès au

financement de l'action climatique ont été présenté, ce qui a permis de traduire les connaissances techniques en un soutien concret à la mise en œuvre.

43. Pendant la période faisant l'objet de ce rapport, le réseau du Comité de Paris a continué de jouer un rôle majeur en promouvant la sensibilisation, en facilitant l'échange de connaissances et en renforçant la participation des parties prenantes pour l'ensemble des activités de renforcement des capacités.

44. Le réseau du Comité de Paris a organisé, en collaboration avec des organisations membres, six webinaires d'échanges techniques et d'échanges entre pairs couvrant un large éventail de sujets transversaux, notamment la transition énergétique, les dimensions culturelles de l'action climatique, la mobilité humaine et les droits de l'homme, et l'alignement entre les PNA et les CDN. Ces webinaires ont permis aux membres de partager des informations sur leur expérience pratique, d'échanger leurs points de vue et de développer une compréhension mutuelle des défis et des solutions actuels et émergents en matière de renforcement des capacités.

45. Le réseau du Comité de Paris a également organisé sa sixième réunion annuelle, qui s'est déroulée en ligne, donnant aux membres l'occasion de réfléchir aux progrès communs et aux possibilités d'action collective. En outre, la première séance de réseautage en présentiel, destinée aux membres du réseau, s'est tenue dans le cadre des soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires, marquant une étape importante de la collaboration des membres en face à face. Cette séance, qui a ouvert la neuvième réunion du Comité de Paris, était axée sur le thème de la collaboration « radicale » et a encouragé un dialogue inclusif et une action collective. Les participants ont échangé des recommandations sur les moyens de renforcer la pertinence et l'accessibilité du réseau, ainsi que la coordination au sein de celui-ci, et ont présenté de nouvelles approches pour améliorer les modalités de travail, notamment en regroupant les membres par domaine thématique, en lançant de nouveaux outils de communication et en étudiant les possibilités d'initiatives qui seraient dirigées par des membres.

46. Dans ce contexte, le réseau du Comité de Paris a également examiné les initiatives à venir, telles que l'initiative de la Coalition Mutirão-Burkindi sur le renforcement des capacités, et a invité les membres du Comité de Paris et les membres du réseau à continuer de partager des informations sur leurs activités.

47. Le Groupe de l'énergie a été lancé dans le cadre du réseau du Comité de Paris en partenariat avec Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization. Ce Pôle rassemble les membres du réseau menant des activités de renforcement des capacités visant à soutenir la transition énergétique. Il a pour objectif de renforcer la coordination et la collaboration dans le domaine du renforcement des capacités en matière d'énergie et de climat, tout en facilitant l'échange d'outils pertinents et de bonnes pratiques. Les premières activités menées dans le cadre de ce Pôle étaient axées sur la mise en place de la structure et des modalités de travail du Pôle, ainsi que sur la définition des priorités communes et des possibilités de collaboration entre les membres.

48. Dans le cadre des efforts visant à renforcer les liens entre les membres et à soutenir une collaboration continue, le réseau du Comité de Paris a lancé une application mobile visant à soutenir la mise en relation et l'échange entre pairs et à améliorer la visibilité des initiatives des membres. En offrant un espace plus interactif et plus accessible, l'application favorise un sentiment plus fort d'appropriation des résultats du réseau et promeut un sentiment accru d'appartenance au réseau parmi les membres. Au 31 août 2025, 68 membres avaient téléchargé l'application et l'utilisaient pour partager leurs connaissances, déterminer des synergies et collaborer.

49. Le réseau du Comité de Paris a publié, en collaboration avec l'UNU, sept nouveaux épisodes de sa série de podcasts « Capacity-building Stories : Climate Action 101 », dont l'objectif est de fournir des informations de base sur l'action climatique et de sensibiliser aux journées thématiques de la sixième édition du Pôle de renforcement des capacités. Cette série met en évidence le lien entre renforcement des capacités et recherche ainsi que sur leur traduction en décisions éclairées et en mesures sur le terrain prises en connaissance de cause.

50. En avril 2025, le Comité de Paris a procédé à une refonte complète de ses pages Web relatives au renforcement des capacités et à ses travaux²⁰, améliorant considérablement la convivialité de ces pages Web et l'expérience des utilisateurs en permettant aux parties prenantes d'accéder plus facilement aux informations clés et de participer aux activités. Cette refonte s'inscrit dans le cadre de l'engagement continu du Comité à promouvoir le partage des connaissances et la transparence par le biais de ses canaux de communication numériques.

51. En outre, le Comité de Paris a considérablement élargi sa portée numérique grâce au groupe du renforcement des capacités au titre de la Convention sur LinkedIn²¹. Au 31 août 2025, le groupe comptait quelque 5 500 membres, ce qui témoigne d'un intérêt croissant pour les efforts de renforcement des capacités relevant du Comité. Au cours de la période considérée, 100 mises à jour ciblées ont été partagées sur la plateforme, générant plus de 185 000 vues de publications. Ces publications ont joué un rôle clé dans la diffusion d'informations sur les manifestations organisées par le Comité et son réseau, les publications récentes, les projets en cours et les appels à contribution. Afin d'élargir sa portée, le Comité de Paris a utilisé les canaux de communication établis au titre de la Convention, tels que la salle de presse, les médias sociaux et les bulletins d'information de la Convention (par exemple, sur le renforcement des capacités et les bulletins d'information des centres régionaux de collaboration) pour diffuser des informations sur ses activités et produits phares. Cette mobilisation soutenue a permis d'améliorer la visibilité, de favoriser l'échange de connaissances et de renforcer la participation des parties prenantes aux initiatives de renforcement des capacités.

D. Activités menées dans le cadre du domaine d'action pour 2024

52. L'exécution des activités dans le cadre du domaine d'action pour 2024, à savoir l'appui au renforcement des capacités pour l'adaptation, l'accent étant mis sur les lacunes et les besoins liés à l'accès au financement pour les PNA, a été achevée au cours de la sixième édition du Pôle de renforcement des capacités. La journée consacrée au financement des PNA a montré qu'il importait de renforcer les capacités institutionnelles et d'encourager la collaboration entre les ministères des finances et de l'environnement afin d'accélérer l'exécution des PNA²². Pendant les séances de la Journée, les participants ont étudié l'utilisation de cadres stratégiques, d'instruments financiers et d'outils pour améliorer la préparation aux investissements et combler le déficit de financement de l'adaptation. Plus généralement, le Pôle a fourni une plateforme pour le partage d'expériences, le recensement des obstacles et des solutions et la cocréation d'approches pratiques en ce qui concerne la mobilisation des financements pour l'adaptation, améliorant le renforcement des capacités en tant que catalyseur essentiel pour atteindre les objectifs d'adaptation définis au titre de l'Accord de Paris.

E. Activités relevant du domaine d'action pour la période 2025-2026

53. Le domaine d'action du Comité de Paris pour la période 2025-2026 est le suivant : renforcer les capacités en ce qui concerne l'élaboration de stratégies d'investissement globales, la conception de projets pouvant être financés et la mobilisation des parties prenantes pour améliorer la mise en œuvre des CDN et des PNA dans les pays en développement. L'objectif est de répondre au besoin crucial d'aider les pays en développement à renforcer leur capacité à mobiliser et à accroître le financement de l'action climatique et à combler le fossé entre l'ambition climatique et des résultats tangibles et solides grâce à l'utilisation de stratégies d'investissement robustes et de projets susceptibles d'être financés. Lors de l'exécution de ses activités dans ce domaine d'action, le Comité de

²⁰ Voir, par exemple, <https://unfccc.int/topics/capacity-building>.

²¹ Voir *supra*, note 16.

²² Pour de plus amples renseignements, voir <https://unfccc.int/topics/capacity-building/events-meetings/capacity-building-hub/6th-capacity-building-hub-cop-29-2024/pccb-s-focus-on-finance-for-naps-day-6th-capacity-building-hub>.

Paris a collaboré avec un large éventail de partenaires, dont le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, le Groupe d'experts des PNA, le Comité permanent du financement et le Réseau mondial pour les PNA.

1. Conférence pratique sur les CDN

54. La Conférence pratique sur les CDN, organisée par le Comité de Paris en partenariat avec d'autres organes constitués, le Programme des Nations Unies pour le développement, le PNUE et le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, s'est tenue à Panama les 22 et 23 mai 2025, dans le cadre de la première Semaine du climat (2025). Elle a permis aux pays de partager leurs connaissances et des informations sur leur expérience en ce qui concerne la définition des besoins pour ce qui est des investissements en faveur de l'action climatique, l'obtention de financements, le renforcement des capacités relatives à l'accès au financement et à l'utilisation rationnelle des fonds reçus, et la participation du secteur privé à la mise en œuvre des CDN. Elle était également axée sur l'intégration des CDN dans les stratégies nationales de développement en renforçant les cadres institutionnels et en promouvant la collaboration interministérielle. En outre, la Conférence pratique a souligné le rôle clé des données scientifiques dans la planification relative au climat fondée sur des données probantes.

2. Forum de Durban sur le renforcement des capacités

55. Le quatorzième Forum de Durban sur le renforcement des capacités s'est tenu le 16 juin 2025, pendant les soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires, sur le thème général du renforcement efficace des capacités permettant de mobiliser des financements, notamment grâce à l'amélioration de la cohérence et de la coordination des activités menées à l'appui de l'élaboration de stratégies d'investissement globales et de projets susceptibles d'être financés et de la mobilisation des parties prenantes dans les pays en développement²³.

56. Les messages clés issus des discussions tenues pendant le Forum mettent en évidence les lacunes persistantes en matière d'accès au financement de l'action climatique dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, en raison des capacités institutionnelles et individuelles limitées, du manque de coordination et des barrières linguistiques.

57. Le Forum a souligné qu'il importait d'intégrer les efforts de renforcement des capacités dans les travaux des institutions nationales, de renforcer les systèmes de données nationaux et régionaux afin d'éclairer la prise de décisions fondée sur des données probantes et d'élargir la participation des parties prenantes à l'élaboration et à l'exécution des CDN et des PNA, y compris la participation des universitaires et de la société civile. Pendant le Forum, les discussions ont porté sur les expériences nationales, les pratiques innovantes et les défis liés à l'augmentation de la capacité de mobilisation des financements par le biais de projets susceptibles d'être financés et de stratégies d'investissement. Les résultats du Forum seront directement utilisés par le Comité de Paris lors de ses travaux et soutiendront les mesures visant à améliorer la cohérence des activités de renforcement des capacités réalisées au titre de la Convention.

3. Expo PNA

58. Le 15 août 2025, le Comité de Paris a organisé une manifestation dans le cadre de l'Expo PNA 2025 sur le renforcement de la capacité systémique à concevoir des PNA prêts pour l'investissement et à combler les lacunes critiques de l'écosystème du financement de l'action climatique²⁴. Cette manifestation visant à combler les lacunes critiques en matière de préparation pour les stratégies d'investissement axées sur l'exécution des PNA et les projets susceptibles d'être financés dans les pays en développement. Après les présentations de

²³ Pour un résumé des discussions tenues pendant le Forum, y compris ses résultats, voir le document FCCC/SBI/2025/18.

²⁴ Voir <https://expo.napcentral.org/2025/event/4-1-4/>.

représentants du Comité de Paris, du FVC et du Réseau mondial pour les PNA, les parties prenantes ont participé à une séance interactive, étudiant les lacunes en matière de capacité à élaborer des projets pouvant être financés et des stratégies d'investissement et la manière dont le Comité peut y remédier au mieux, ainsi que les approches pour une participation efficace des parties prenantes dans ce domaine. Il a été tenu compte des commentaires recueillis auprès des personnes qui ont participé à la séance interactive lors de l'élaboration du plan de travail du Comité pour la période 2025-2029.

4. Prochaines étapes

59. Le Comité de Paris organisera une journée de manifestations et d'activités sur le thème du domaine d'action pour 2025-2026 au cours de la septième édition du Pôle de renforcement des capacités²⁵ et, après la trentième session de la COP, continuera d'organiser des activités supplémentaires jusqu'à ce que les activités mises en œuvre dans le cadre du domaine d'action 2025-2026 s'achèvent en août 2026.

F. Bilan mondial

60. À sa sixième session, la CMA a invité le Comité de Paris à présenter dans son rapport annuel des informations sur la manière dont il a intégré les résultats pertinents du premier bilan mondial²⁶ dans ses activités²⁷. Les résultats du premier Bilan mondial ont été inclus dans le présent rapport comme suit :

- a) En ce qui concerne les meilleures pratiques et les moyens de combler les lacunes en matière de renforcement des capacités²⁸ : la section II.C.2 ci-dessus présente la synthèse du Comité de Paris au sujet des principaux défis et des solutions proposées concernant les lacunes et les besoins actuels et émergents en matière de capacités qui ressortent de la sixième édition du Pôle de renforcement des capacités ;
- b) En ce qui concerne la cohérence et la coopération accrue dans l'apport d'un appui efficace au renforcement des capacités²⁹ : la section II.C.1 ci-dessus décrit l'organisation, par le Comité de Paris, des réunions du groupe de coordination informel, des sessions du Pôle de renforcement des capacités et des réunions du réseau du Comité, visant à encourager la collaboration et à faciliter l'échange d'informations sur les approches de renforcement des capacités appliquées par les pays ;
- c) En ce qui concerne la capacité des peuples autochtones et des communautés locales à participer au processus intergouvernemental³⁰ : le paragraphe 28 ci-dessus décrit comment le Comité de Paris et le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ont travaillé en étroite collaboration pour intégrer le savoir autochtone et les systèmes de connaissances locaux dans les activités de renforcement des capacités ;
- d) En ce qui concerne le renforcement des capacités liées aux CDN³¹ : la section II.E ci-dessus décrit les activités menées dans le cadre du domaine d'action pour la période 2025-2026, qui est axé sur le renforcement des capacités à l'appui de l'élaboration de stratégies d'investissement globales et de projets susceptibles d'être financés et de la mobilisation des parties prenantes, en appui direct à la mise en œuvre des CDN et de l'exécution des PNA.

²⁵ Voir <https://unfccc.int/topics/capacity-building/events-meetings/capacity-building-hub/7th-capacity-building-hub>.

²⁶ Voir décision 1/CMA.5, par. 111 à 120.

²⁷ Décision 20/CMA.6, par. 13.

²⁸ Voir décision 1/CMA.5, par. 113 et 114.

²⁹ Décision 1/CMA.5, par. 115.

³⁰ Décision 1/CMA.5, par. 116.

³¹ Décision 1/CMA.5, par. 117.

III. Élaboration du plan de travail pour 2025-2029

61. La COP a demandé au Comité de Paris d'élaborer, à sa neuvième réunion, un plan de travail pour la période de prorogation de son mandat (2025-2029), sur la base des domaines et activités prioritaires définis dans l'annexe de la décision [12/CP.29](#), pour qu'elle l'examine à sa trentième session, et lui a demandé, en outre, que ce plan de travail comprenne des éléments de base, tels que les domaines prioritaires, les activités, les réalisations attendues, les délais et les résultats escomptés, en lien avec les domaines prioritaires³².

62. À la neuvième réunion du Comité de Paris, les membres et les participants ont discuté des domaines prioritaires, à savoir :

a) Domaine prioritaire a) : renforcer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris en s'attachant à éviter les doubles emplois, notamment en collaborant avec les organismes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris qui mènent des activités dans ce domaine, selon qu'il conviendra et conformément à leurs mandats respectifs ;

b) Domaine prioritaire b) : recenser les lacunes et les besoins, actuels et nouveaux, en matière de capacités et recommander des moyens d'y faire face ;

c) Domaine prioritaire c) : promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et de l'information et la collaboration des parties prenantes avec les organismes et les acteurs concernés relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, selon qu'il conviendra et conformément à leurs mandats respectifs.

63. Les résultats des discussions ont été intégrés dans le plan de travail pour 2025-2029, selon que de besoin. Les organes constitués ont été invités à contribuer au plan de travail par l'intermédiaire du groupe de coordination informel et pendant la neuvième réunion du Comité de Paris. Le plan de travail, tel qu'il figure en annexe, a été finalisé et approuvé par les membres du Comité de Paris entre les sessions.

64. Dans le plan de travail, il a été décidé d'adopter une approche progressive des travaux pour la période, en décrivant en détails les activités et les résultats escomptés pour 2025-2026 et en maintenant un cadre modulable pour 2027-2029. Cette souplesse permettra au Comité de Paris de procéder à des ajustements annuels au plan de travail sur la base des nouveaux besoins, des enseignements tirés de la mise en œuvre et des ressources disponibles. À sa réunion annuelle, le Comité de Paris effectuera des exercices de planification afin de déterminer les activités prévues pour l'année à venir et de sélectionner son domaine d'action annuel.

65. Comme dans ses plans de travail précédents, le Comité de Paris a pris en considération des questions transversales telles que l'égalité des sexes, les droits de l'homme et les connaissances traditionnelles, les savoirs des peuples autochtones et les systèmes de connaissances locaux lors de l'élaboration de son plan de travail. Il continuera à prendre en considération ces questions transversales dans le cadre de la gestion et de l'exécution du plan de travail.

66. Lors de l'élaboration et de la conception de son plan de travail, le Comité de Paris s'est inspiré des renseignements, de l'expérience et des enseignements tirés de ses initiatives en cours, y compris le Pôle de renforcement des capacités, ainsi que le réseau du Comité de Paris, le groupe de coordination informel et les activités correspondant à ses domaines d'action annuels.

67. Pour appuyer la mise en œuvre du plan de travail, le Comité de Paris continuera de renforcer sa collaboration avec les parties prenantes et ses stratégies de communication en envisageant des approches innovantes et en appliquant les enseignements tirés des activités en cours.

³² Décision [12/CP.29](#), par. 13 et 14.

IV. Recommandations à l'intention de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

68. Selon son plan de travail pour 2021-2024, le Comité de Paris doit formuler des recommandations, au titre de deux de ses domaines prioritaires, concernant³³ :

- a) La manière de renforcer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités et d'éviter les doubles emplois ;
- b) Les moyens de partager davantage les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités entre organismes concernés relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, selon qu'il conviendra et conformément à leurs mandats respectifs ;
- c) D'éventuels domaines de collaboration avec les organismes dont les travaux présentent un intérêt pour le Comité de Paris et son plan de travail, selon qu'il conviendra et conformément à leurs mandats respectifs ;
- d) Les possibilités pour les organismes qui relèvent ou non de la Convention et de l'Accord de Paris d'utiliser les informations provenant du Forum de Durban.

69. L'application de ces recommandations renforcera la mise en œuvre des résultats du premier Bilan mondial relatifs au partage des meilleures pratiques et des connaissances³⁴. Les recommandations du Comité de Paris découlant des travaux qu'il a effectués au cours de la période faisant l'objet du présent rapport sont présentées dans les sous-sections ci-après.

A. Accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités et éviter les doubles emplois

70. Le Comité de Paris a poursuivi ses travaux visant à accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités pendant la période considérée, notamment en aidant son réseau et le groupe de coordination informel à s'acquitter de leurs mandats respectifs et en organisant des manifestations avec les entités fournissant un appui en matière de renforcement des capacités et celles bénéficiant de cet appui. Se fondant sur les conclusions issues de ces activités, le Comité de Paris recommande à la COP et à la CMA d'encourager les Parties à :

- a) Mieux recenser les activités de renforcement des capacités organisées aux niveaux national, infranational et local, en réalisant des analyses participatives, menées par les pays, des lacunes et des besoins en matière de renforcement des capacités, afin de favoriser la coordination efficace des efforts déployés dans ce domaine et d'éviter les doubles emplois ;
- b) Faciliter la mise en place ou le renforcement de portails centralisés consacrés au renforcement des capacités et de mécanismes de coordination des activités de renforcement des capacités concernant les questions liées au climat, en vue de faciliter une action climatique efficace ;
- c) Mettre en place des coordonnateurs nationaux, ou renforcer le rôle de ceux déjà établis, afin d'améliorer la coordination des activités de renforcement des capacités, en les chargeant, sur la base de mandats bien définis, de renforcer les capacités des pays en développement au niveau institutionnel et systémique, et en leur fournissant les ressources nécessaires à cet effet ;
- d) Établir des cadres juridiques et réglementaires pour le partage et la coordination des données entre les parties prenantes, ou améliorer ceux déjà en place, tout en respectant les réglementations en vigueur en matière de protection des données ;

³³ Voir décision 12/CP.29, annexe.

³⁴ Voir décision 1/CMA.5, par. 113 et 115.

e) Faciliter la mise à disposition de ressources prévisibles et adéquates pour les activités de coordination au niveau national, en vue d'améliorer la cohérence des activités de renforcement des capacités à tous les niveaux, y compris grâce à l'utilisation de guichets de financement et de mécanismes de coordination multisectoriels ;

f) Renforcer le suivi et l'évaluation des activités de renforcement des capacités en élaborant des indicateurs et des cadres pour l'établissement de rapports, et se fonder sur les résultats des activités de suivi et d'évaluation pour définir des interventions ciblées de renforcement des capacités et éviter les doubles emplois ;

g) Créer des possibilités d'échange régulier d'informations entre les membres des universités et de la société civile, les communautés locales et les peuples autochtones, y compris les diasporas, et les entités fournissant un appui en matière de renforcement des capacités, notamment en organisant des réunions de coordination et en mettant en place des plateformes numériques de collaboration, afin que les entités qui fournissent un appui intègrent, dans leurs programmes de renforcement des capacités, les retours d'information pertinents.

B. Partager davantage les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités

71. Le Comité de Paris a continué de faciliter le partage des connaissances par le biais de son réseau et du Pôle de renforcement des capacités, et grâce à différentes activités mises en œuvre. Se fondant sur ces travaux et les contributions des parties prenantes, le Comité de Paris recommande à la COP et à la CMA d'encourager les Parties à :

a) Appuyer la création et le fonctionnement de communautés de pratique et de réseaux de pairs, notamment axés sur une collaboration Sud-Sud ou tripartite, qui facilitent la formation continue pour les praticiens du renforcement des capacités à tous les niveaux ;

b) Tirer parti, lors de la définition et de l'exécution des mesures liées à l'action climatique, des connaissances spécialisées des peuples autochtones et des communautés locales, y compris des diasporas, en veillant à ce que les systèmes de connaissances traditionnelles et les données d'expérience soient intégrés dans les activités de renforcement des capacités et à ce que les connaissances spécialisées autochtones et locales soient systématiquement intégrées dans le suivi et l'évaluation de l'exécution de l'action climatique ;

c) Associer davantage les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche aux activités de renforcement des capacités, en établissant des programmes conjoints de recherche, d'élaboration de plans d'études et d'apprentissage expérientiel, notamment par l'intermédiaire de pôles d'excellence régionaux ;

d) Promouvoir le recours à des modalités innovantes pour l'échange de connaissances, telles que des exercices de simulation, des ateliers interactifs et des plateformes numériques offrant une assistance technique à la demande et des possibilités d'apprentissage optimisées pour une utilisation sur des téléphones portables et sur des dispositifs dotés d'un accès à Internet limité ;

e) Ajouter régulièrement sur le portail consacré au renforcement des capacités des informations relatives aux ressources nouvelles ou actualisées liées au renforcement des capacités, en mettant l'accent sur les ressources qui favorisent l'intégration des plans d'action climatique dans les cadres de développement ;

f) Continuer de participer aux forums mondiaux de renforcement des capacités, tels que le Forum de Durban, le Pôle de renforcement des capacités et les ateliers thématiques du Comité de Paris, visant à améliorer la coordination et la cohérence des approches en matière de renforcement des capacités ;

g) Partager avec le Comité de Paris des informations sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la prise en compte des lacunes et des besoins des pays en développement, en vue d'une diffusion ultérieure ;

h) Demander au Comité de Paris d'organiser et de présider un dialogue annuel sur le renforcement des capacités et/ou des manifestations régionales réunissant toutes les principales entités qui fournissent un appui en matière de renforcement des capacités, y compris les organes constitués, les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et du Mécanisme technologique, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les acteurs du monde universitaire et de la société civile, en vue de déterminer les possibilités de synergies et de combler les lacunes des approches appliquées actuellement pour renforcer les capacités des pays en développement parties.

C. Domaines potentiels de collaboration

72. S'appuyant sur les travaux du groupe de coordination informel, en particulier les conclusions de ses huitième et neuvième réunions, et s'agissant des éventuels domaines de collaboration avec les organismes dont les travaux les concernent, lui et son plan de travail, et dans le cadre de leurs mandats, le Comité de Paris recommande à la COP et à la CMA d'inviter les Parties à :

a) Continuer de suivre les travaux du groupe de coordination informel, d'y donner suite et d'examiner les rapports des réunions du groupe, en particulier en ce qui concerne la correspondance entre le domaine d'action du Comité pour 2025-2026 et les mandats des organes constitués, tels que le Comité de l'adaptation, le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, le Groupe d'experts des PMA et le Comité permanent du financement, et à encourager les activités conjointes portant sur les capacités systémiques et intégrées, la technologie et le financement ;

b) Examiner la vue d'ensemble des activités et des plans de renforcement des capacités des organes constitués, des entités fonctionnelles et des processus découlant de la Convention représentés au sein du groupe de coordination informel et à demander aux membres du groupe de collaborer à des activités liées au mandat du Comité de Paris, y compris des activités menées dans le cadre de l'initiative du Groupe d'experts des PMA visant à constituer une réserve de projets pour l'exécution des PNA et liées aux évaluations des besoins de renforcement des capacités du Groupe consultatif d'experts ;

c) Participer à des sessions techniques conjointes, organisées par le Comité de Paris, le Groupe d'experts des PMA et le Comité permanent du financement, sur l'élaboration de stratégies d'investissement globales, la conception de projets susceptibles d'être financés et la mobilisation des parties prenantes dans le but de renforcer l'exécution des PNA et des CDN sur la base des systèmes de connaissances des peuples autochtones et des communautés locales.

D. Utilisation des informations provenant du Forum de Durban par des organismes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris

73. Sur la base des résultats et des messages clés issus des discussions tenues lors du quatorzième Forum de Durban³⁵ et de sa participation dynamique aux travaux du Forum, le Comité de Paris recommande à la COP et à la CMA d'encourager les Parties et d'inviter les organismes relevant ou non de la Convention à :

a) Tenir compte du fait que le renforcement des capacités individuelles, institutionnelles et systémiques des pays en développement à accéder au financement est essentiel pour traduire l'ambition climatique en action ;

b) Considérer les plateformes nationales établies à l'initiative des gouvernements et les mécanismes de financement nationaux comme des outils efficaces pour la coordination et la mobilisation des financements ;

³⁵ Voir le document FCCC/SBI/2025/18.

- c) Passer d'approches cloisonnées et fondées sur des projets à des approches de renforcement des capacités axées sur les besoins et adaptées aux contextes nationaux, en veillant à retenir les experts, par exemple en fournissant des services de conseillers intégrés au sein des gouvernements nationaux ;
- d) Prolonger la durée de vie des activités de renforcement des capacités au-delà des cycles des projets, notamment en intégrant les activités de renforcement des capacités liées à l'accès au financement de l'action climatique dans les travaux des institutions et des ministères nationaux, régionaux et locaux ; il peut être nécessaire, pour ce faire, que les institutions et les ministères établissent des taxonomies vertes, des feuilles de route pour le financement de l'action climatique et des cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ;
- e) Tirer parti des connaissances des universitaires lors de l'élaboration et de l'exécution des CDN et des PNA en renforçant les échanges entre les gouvernements et les universitaires en vue de favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données.

Annexe

Plan de travail modulable du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour la période 2025-2029

<i>Activité</i>	<i>Mesures</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats escomptés</i>
Domaine prioritaire A : accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris			
Concevoir et élaborer une vue d'ensemble stratégique de l'état actuel de l'ensemble des activités liées au renforcement des capacités, y compris des recommandations pour les mesures futures	Élaborer une note de cadrage définissant la raison d'être et l'objectif du rapport sur l'état du renforcement des capacités Élaborer une note de cadrage pour définir les grandes lignes du rapport sur l'état du renforcement des capacités, sa structure, son contenu et la méthode appliquée. Publier le premier rapport sur l'état du renforcement des capacités	Début 2026 Juin 2026 Novembre 2026	Publication d'un rapport servant de référence fondamentale pour des activités de renforcement des capacités coordonnées et à fort impact, et renforçant le rôle de chef de file du Comité de Paris et son mandat, s'agissant de la cohérence accrue des différentes activités de renforcement des capacités
Faciliter les dialogues annuels sur le renforcement des capacités et/ou les manifestations régionales afin d'améliorer l'efficacité du renforcement des capacités aux niveaux international et régional	Élaborer une note de cadrage pour le(s) premier(s) dialogue(s) ou manifestation(s) régional(aux/e(s)) sur le renforcement des capacités Animer, tous les trois mois, des tables rondes en ligne d'experts sur le renforcement des capacités et diffuser des résumés des conclusions de ces tables rondes	Juin 2026 Activité régulière	Amélioration de la coordination des activités de renforcement des capacités entre différentes entités fournissant un appui dans ce domaine, y compris les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et les fonds relevant de la Convention ; cette amélioration permet au Comité de Paris de formuler, à l'intention des Parties, des recommandations mieux étayées, qui améliorent l'efficacité du soutien au renforcement des capacités, favorisent la collaboration entre les parties prenantes et promeuvent l'apprentissage entre pairs

<i>Activité</i>	<i>Mesures</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats escomptés</i>
Élaborer des modalités de coordination améliorées afin de renforcer la collaboration et l'efficacité au sein du groupe de coordination informel et les appliquer	<p>Planifier et faciliter deux réunions de coordination du groupe de coordination informel en présentiel par an, lesquelles se tiendront parallèlement aux sessions des organes subsidiaires et des organes directeurs, ainsi que des réunions en ligne supplémentaires, selon que de besoin</p> <p>Planifier et organiser tous les ans deux réunions interinstitutionnelles en ligne de partage des savoirs</p> <p>Planifier et élaborer des activités ou des produits communs avec d'autres membres du groupe de coordination informel, y compris dans le contexte du domaine d'action du Comité de Paris, s'il y a lieu</p>	<p>Lancer des modalités de coordination renforcées en 2026</p> <p>2026-2027</p> <p>À mettre en place une fois que le domaine d'action pour la période 2026-2027 aura été défini</p>	Amélioration de la cohérence des activités de renforcement des capacités et de leur coordination entre les membres du groupe de coordination informel ; cette amélioration permet de réduire les doubles emplois concernant le renforcement des capacités et d'intensifier l'apprentissage entre pairs parmi les membres
Domaine prioritaire B : recenser les lacunes et les besoins, actuels et nouveaux, en matière de capacités et recommander des moyens d'y faire face			
Concevoir et mettre en place un cadre global pour évaluer les lacunes et les besoins en matière de capacités	Rédiger une note de cadrage relative à une version actualisée de la boîte à outils du Comité de Paris qui peut être utilisée pour évaluer les lacunes et les besoins en matière de capacités nationales, y compris un calendrier pour son élaboration	2026-2027	Une aide est fournie aux fonctionnaires des pays en développement et à leurs partenaires d'exécution pour évaluer les besoins en matière de capacités liés à la mise en œuvre d'une action climatique utile
Renforcer la base de connaissances pour les activités et les résultats du Comité de Paris sur la base des informations recueillies concernant les lacunes et les besoins en matière de capacités	<p>Élaborer une taxonomie des lacunes et des besoins en matière de capacités</p> <p>Rédiger une note d'information sur la taxonomie des lacunes et des besoins en matière de capacités</p> <p>Élaborer une méthode et des outils normalisés (enquêtes, entretiens, consultations régionales, etc.) pour appuyer la collecte et l'analyse des données sur les lacunes et les besoins en matière de capacité.</p>	<p>2015, activité régulière</p> <p>Juin 2026</p> <p>2026-2027</p>	Compréhension structurée et fondée sur des preuves des lacunes et des besoins en matière de renforcement des capacités afin d'éclairer des mesures ciblées et la prise de décisions stratégiques pour l'ensemble des activités du Comité de Paris

<i>Activité</i>	<i>Mesures</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats escomptés</i>
	Utiliser les canaux existants pour recueillir des données sur les lacunes et les besoins en matière de capacités (groupe de coordination informel, centres régionaux de collaboration, etc.)	2026-2027	
	Continuer à recueillir des informations sur les lacunes et les besoins en matière de capacités et sur les moyens d'y faire face afin d'éclairer les activités connexes, en mettant l'accent sur le domaine d'action choisi	2026-2027	
Analyser les lacunes et les besoins en matière de renforcement des capacités et les moyens d'y faire face en vue de produire une synthèse structurée pour le rapport sur l'état du renforcement des capacités	Analyser les résultats de la collecte et de la synthèse des lacunes et des besoins en matière de renforcement des capacités et des moyens d'y faire face afin d'étayer le rapport sur l'état du renforcement des capacités	2025-2027	Publication d'un rapport annuel sur l'état du renforcement des capacités mieux documenté, servant de base à l'élaboration de produits et de supports de connaissance ciblés
	Analyser les résultats de la collecte et de la synthèse des lacunes et des besoins en matière de renforcement des capacités et des moyens d'y faire face dans le contexte du domaine d'action	1 ^{er} semestre 2026, dès que possible une fois que le domaine d'action pour la période 2026-2027 aura été défini	
	Faciliter la validation des résultats de l'analyse par le groupe de coordination informel, les centres régionaux de collaboration et d'autres prestataires de services de renforcement des capacités et documenter les résultats	Après l'analyse interne	
	Élaborer des supports de connaissances, concevoir et organiser des manifestations sur la base des lacunes et des besoins recensés en matière de capacités et des priorités des pays en développement en matière de renforcement des capacités, selon que de besoin	Activité régulière	

<i>Activité</i>	<i>Mesures</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats escomptés</i>
Accroître l'efficacité du réseau du Comité de Paris, recueillir systématiquement des informations sur les lacunes et les besoins des pays en développement en matière de capacités et renforcer la participation des membres du réseau aux manifestations clés du Comité de Paris et à l'élaboration des supports de connaissances	Planifier et organiser la réunion annuelle du réseau du Comité de Paris Appuyer la mise en place de groupes thématiques supplémentaires (adaptation, financement de l'action climatique, etc.) en s'inspirant du modèle du Groupe de l'énergie qui fonctionne actuellement au sein du réseau du Comité de Paris Utiliser des outils normalisés pour faciliter la collecte de données sur les lacunes et les besoins en matière de capacités par l'intermédiaire du réseau Utiliser les données collectées pour étayer la conception des activités du Comité de Paris, les supports de connaissances et la planification stratégique Établir un processus de partage des informations recueillies sur les lacunes et les besoins en matière de capacités dans le cadre du réseau avec les membres du réseau et les parties prenantes en vue de leur validation Déterminer et promouvoir des activités permettant aux membres du réseau de participer aux manifestations phares du Comité de Paris, telles que les réunions du Pôle de renforcement des capacités, les webinaires thématiques et les dialogues régionaux Faciliter la cocréation des supports de connaissances du Comité de Paris (études de cas, documents d'orientation, rapports thématiques, etc.) en invitant les membres du réseau à y contribuer	Activité régulière Activité régulière Activité régulière Activité régulière Activité régulière Activité régulière Activité régulière Activité régulière	Augmentation de la visibilité des activités du Comité de Paris et de leur appropriation par les membres du réseau ; confiance accrue dans le réseau ; augmentation du nombre de membres ; pertinence accrue et plus grande diversité des supports de connaissances du Comité de Paris ; et renforcement de la collaboration et de l'apprentissage entre pairs au sein du réseau

<i>Activité</i>	<i>Mesures</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats escomptés</i>
Domaine prioritaire C : promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et de l'information ainsi que la collaboration des parties prenantes avec les organismes et les acteurs concernés relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris			
Superviser l'organisation de la réunion annuelle du Pôle de renforcement des capacités	<p>Élaborer des notes de cadrage pour les septième, huitième et neuvième éditions du Pôle de renforcement des capacités</p> <p>Faciliter l'organisation des réunions du Pôle de renforcement des capacités</p> <p>Promouvoir les occasions, pour les membres du réseau du Comité de Paris, les membres du groupe de coordination informel et d'autres parties prenantes clés, de participer aux travaux du Pôle de renforcement des capacités</p>	2025-2027	Augmentation de la visibilité et de la pertinence du Pôle de renforcement des capacités, et augmentation du nombre de participants
Élaborer des supports de connaissances et organiser des manifestations sur le thème du domaine d'action du Comité de Paris, selon que de besoin	<p>Élaborer des supports de connaissances et organiser des manifestations en fonction des lacunes et des besoins en matière de capacités recensés en rapport avec le domaine d'action à entreprendre dans le cadre du domaine prioritaire B, et des priorités des pays en développement en matière de renforcement des capacités</p> <p>Faciliter l'organisation de la journée consacrée au domaine d'action</p> <p>Promouvoir les occasions, pour les membres du réseau du Comité de Paris et du groupe de coordination informel, de participer aux manifestations relatives au domaine d'action, selon qu'il convient</p>	<p>3^e trimestre de 2026, une fois que le domaine d'action pour la période 2026-2027 aura été défini</p> <p>Tous les ans, dans le cadre de la réunion annuelle du Pôle de renforcement des capacités</p> <p>Sur une base ponctuelle, manifestations et supports de connaissances, selon le cas, tout au long de la période 2026-2027</p>	Conception et organisation des manifestations et élaboration/production des supports de connaissances du Comité de Paris en collaboration avec les membres du réseau du Comité et le groupe de coordination informel, selon qu'il convient et en fonction des lacunes en matière de capacités, des besoins et des priorités des pays en développement recensés de manière systématique, en garantissant leur pertinence et leur impact

<i>Activité</i>	<i>Mesures</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats escomptés</i>
	Encourager les membres du réseau du Comité de Paris et du groupe de coordination informel à contribuer aux supports de connaissance du Comité, selon qu'il convient, en sollicitant des études de cas, des meilleures pratiques et des contributions thématiques		
Contribuer au Forum de Durban dans le cadre du domaine d'action du Comité de Paris	Encourager la participation dynamique des membres du Comité de Paris au Forum de Durban, y compris, selon qu'il convient, en tant qu'intervenants et facilitateurs, ainsi qu'aux échanges ultérieurs et aux travaux connexes	Tous les ans	Intégration des résultats et des conclusions du Forum de Durban dans les manifestations ultérieures du Comité de Paris
Contribuer aux travaux organisés par les organes constitués concernés et dans le cadre des processus intergouvernementaux, notamment sous forme de contributions écrites et en participant à des réunions, des manifestations et des ateliers	Contribuer à l'élaboration et à la diffusion de documents écrits et participer activement aux manifestations, ateliers et activités organisés par les organes constitués concernés et dans le cadre des processus intergouvernementaux, selon qu'il convient et sur demande	À la demande ou à l'initiative du Comité de Paris, selon qu'il convient	Renforcement de la collaboration entre les différents axes de travail définis au titre de la Convention, meilleure compréhension du renforcement des capacités dans les différents domaines relatifs aux changements climatiques, échange d'informations avec d'autres organes constitués et amélioration des liens entre les domaines de travail pertinents relevant de la Convention
Maintenir à jour et améliorer le portail sur le renforcement des capacités	Continuer de maintenir à jour et d'améliorer le portail sur le renforcement des capacités	Activité régulière	Amélioration de la convivialité du portail de renforcement des capacités et de l'accès aux ressources liées au renforcement des capacités

<i>Activité</i>	<i>Mesures</i>	<i>Échéance</i>	<i>Résultats escomptés</i>
Améliorer la portée et la visibilité des activités de renforcement des capacités menées par le secrétariat, les membres du groupe de coordination informel et d'autres prestataires de services de renforcement des capacités	Concevoir et mettre en service un tableau de bord interactif hébergé sur le Web, qui donne une vue d'ensemble des activités de renforcement des capacités en cours d'exécution ou prévues au niveau mondial	Lancement de la conception en 2025	Amélioration de l'accès à l'information, de la coordination et de la transparence des activités de renforcement des capacités au niveau mondial, permettant aux parties prenantes de déterminer facilement les activités de renforcement des capacités en cours, les activités relevant des domaines d'action du Comité de Paris et les principaux acteurs concernés
Activités transversales			
Élaborer le rapport technique annuel d'activité, y compris les recommandations à l'intention des Parties ⁱ et les contributions relatives au premier Bilan mondial ⁱⁱ	Rendre compte, dans le rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris, des progrès réalisés, des résultats obtenus, et des incidences et de l'utilité des activités définies dans le plan de travail, y compris les recommandations à l'intention des Parties, ainsi que des informations pertinentes relatives au premier Bilan mondial	Tous les ans	Réalisation d'une synthèse des informations sur les travaux du Comité de Paris et formulation de recommandations à l'intention de la COP et de la CMA au sujet des travaux du Comité de Paris
Préparer les contributions au deuxième Bilan mondial	Recueillir des informations relatives à la contribution du Comité de Paris au deuxième Bilan mondial	Activité régulière	Collecte d'informations pertinentes concernant les contributions du Comité de Paris au deuxième Bilan mondial

Note : Dans le plan de travail, il a été décidé d'adopter une approche progressive des travaux pour la période, en décrivant en détails les activités et les résultats escomptés pour 2025-2026 et en maintenant un cadre modulable pour 2027-2029. D'autres résultats escomptés pour 2027-2029 seront définis lors des réunions annuelles du Comité de Paris en fonction des conclusions du suivi du plan de travail et de l'évaluation des progrès réalisés.

ⁱ Conformément à la décision [12/CP.29](#), par. 15.

ⁱⁱ Conformément à la décision [20/CMA.6](#), par. 13.